RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

STATUTS DE LA SOCIETE
« 2NG SECURITE »

Société à Responsabilité Limité (SARL)
au capital de 500 €
Siège social : 56 RUE ARISTIDE BRIAND 78130 LES MUREAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS

En date du 23/03/2025

Le lundi dix-huit décembre, deux mille vingt et trois,
Les associés de la société **2NG SECURITE, une SARL** en construction domiciliée au **56 rue Aristide Briand 78130** siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Monsieur **FOKAM MICHEL PASCAL,** détenteur de 50 pourcents des parts sociales
- Monsieur **NJANKOU NJOMO GHISLAIN**, détenteur de 50 pourcents des parts sociales

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents sont propriétaires de la société **2NG SECURITE.**

Monsieur **FOKAM MICHEL PASCAL** constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions requises pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur **FOKAM MICHEL PASCAL** rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Immatriculation de la société au registre de commerce Versailles
- Nomination de Monsieur FOKAM MICHEL PASCAL, en qualité de Gérant
- Ouverture d'un compte bancaire en ligne

1ère RÉSOLUTION
L'assemblée générale extraordinaire des associés décide l'immatriculation de la société au registre de commerce Versailles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RÉSOLUTION

Nomination de Monsieur **FOKAM MICHEL PASCAL**, en qualité de Gérant de la Société **2NG SECURITE**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RÉSOLUTION

Ouverture d'un compte bancaire auprès d'une banque en ligne

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés.

Fait en **2** originaux, à **Les Mureaux**

Le **23/03/2025**

SIGNATURE DU GÉRANT

